

Réunion	Ordre du jour
<b>N°1 (2018)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préparation de la feuille de route 2018-2019</li> <li>2. Guide du BRGM sur les coûts de traitement</li> <li>3. GT Plateforme, terres et TGAP               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échange sur le sujet et autour de la note rédigée par le GT</li> <li>• Le suivi des actions de la FNADE sur la hausse de TGAP-ISDND suite à l'AM du 28/12/2017</li> <li>• La position du collège vis à vis des demandes de plus en plus fréquentes des MO pour la non prise en compte des dépassement de l'AM du 12/12/2014 pour les terres naturelles dans la gestion des terres excavées et leur envoi en ISDI</li> </ul> </li> <li>4. Points divers.</li> </ol>

<b>Présents à la réunion :</b>		
M.ABELLO – GAUTHEY M. BALLY - VALGO Mme CHAMBON – UPDS M. L’HUIILLIER – COTEG M. JAY – GRS VALTECH	M.IMBERTI - SUEZ M. KLEIN – SOL ENVIRONMENT M. MANISSOLLE - COSSON M.MONTCLAIR – BIOGÉNIE M.POIRIER – SECHE ECO SERVICES	M.RHEINBOLD – COLAS ENVIRONNEMENT M. RIHOUEY – SOLEO SERVICES M. ROMERO - OGD M. SERVANT – NAVARRA TS M. VANNIER - SERPOL
<b>Diffusion du CR :</b>		

N°	Sujet/Action
<b>1.</b>	<p><b><u>Préparation de la feuille de route 2018-2019</u></b></p> <p>Les adhérents ont montré leur intérêt pour différents sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponses rémunérées aux appels d’offres</li> </ul> <p>David POIRIER note que les entreprises de travaux consacrent du temps et de l’argent pour répondre aux appels d’offres alors qu’elles ne sont pas indemnisées. Or, dans le cas des marchés publics, les prestations remises par les architectes sont rémunérées (article 88 et 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Le collège travaux devrait pouvoir se mettre d’accord sur des montants minimum, un forfait à prévoir pour les entreprises répondants aux appels d’offres (création d’une charte ?,...). L’idée étant qu’ensuite tous les adhérents ne répondent qu’aux AO rémunérés afin de créer une dynamique vertueuse et inciter les MOA à rémunérer les entreprises qui répondent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le lobbying du Syndicat, position et définition du souhait de fonctionnement du collège :</li> </ul> <p>Les adhérents souhaitent défendre plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rendre la certification obligatoire pour toute intervention sur site pollué ;</li> <li>○ Mettre des barrières pour travailler sur les sites et sols pollués ;</li> <li>○ Instaurer la notion de peur vis-à-vis des risques des personnes travaillant sur les chantiers mais aussi pour les riverains ;</li> <li>○ Mise en place d’une fiscalité incitative pour la réalisation de travaux de dépollution et la reconversion de sites (crédit d’impôt,...).</li> </ul> <p>Les adhérents présents sont favorables à l’augmentation des cotisations pour développer un lobbying « plus musclé ». L’objectif n’est pas forcément de recourir à un lobbyiste mais plutôt de faire appel à une agence de relation presse ou de communication.</p> <p>Le collège travaux valide la proposition de Franck BOUCHÉ de créer un GT Lobbying. Les adhérents intéressés pour faire partie de ce GT sont François MANISSOLLE (COSSON), Jérôme RHEINBOLD (COLAS), Stéphane ABELLO (GAUTHEY), Pierre-Yves KLEIN (REMEA), Patrice IMBERTI (SUEZ), Hervé MONTCLAIR (BIOGENIE) et Franck BOUCHÉ (VALGO).</p> <p>Les adhérents du collège ingénierie seront également sollicités pour intégrer ce GT. Franck Bouché est pressenti pour gérer le GT.</p>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N° 1	SCH	WVA	0	1/3

N°	Sujet/Action
	<ul style="list-style-type: none"> <li>État des lieux sur les grilles de salaires dans la profession.</li> </ul> <p>Wilfried VANNIER et Hervé MONTCLAIR proposent de réaliser un benchmarking des grilles de salaires en SSP ou tout au moins en travaux. Le sujet est proposé au collège ingénierie Les adhérents ne souhaitent pas recourir à un prestataire extérieur, la synthèse sera réalisée via un GoogleDoc préparé par SCH/CDH.</p> <p>Le collège travaux est également intéressé pour faire un reporting des formations initiales des salariés. Ils souhaitent pouvoir faire du lobbying auprès des écoles et promouvoir les métiers des SSP.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime des plateformes de traitement de terres se trouvant sur les ZAC.</li> </ul> <p>Le changement de terminologie intervenu dans la note du 25/04/17 (qui correspond à la mise à jour de la circulaire du 24/12/10) a élargi la définition de site : « parcelles contiguës » a été remplacé par « parcelles proches ». Les plateformes de traitement/valorisation des terres qui se créent sur les ZAC ne sont plus des ICPE, puisqu'elles ne traitent pas des déchets... Elles ne sont donc pas contrôlées par les DREAL. En effet, tant que les terres excavées ne sortent pas du site, elles ne prennent pas le statut de déchet (cf. circulaire du 24/12/10 et note du 25/04/17). Aujourd'hui des projets profitent de cette situation de possibilité de créer des plateformes et d'absence de statut de déchets à l'image de l'OIN Bordeaux Euratlantique (projet pour lequel la gestion de la plateforme et des terres excavées est encadrée et suivi par une entreprise de l'UPDS et certifiée). Cela ne crée-t-il pas une distorsion de concurrence avec les plateformes hors site qui sont des ICPE et ont donc les contraintes qui vont avec ce statut ? Cela ne risque-t-il pas de contribuer à une perte d'expertise et à une banalisation des métiers de la dépollution ?</p>
2.	<p><b><u>Guide du BRGM sur les coûts de traitement</u></b></p> <p>Le BRGM et l'ADEME souhaitent associer les adhérents du collège travaux de l'UPDS à la mise à jour du tableau des coûts de traitement établi en 2009 pour le guide BRGM « Quelles techniques pour quels traitements ? ». Ces coûts seront ensuite intégrés à SELECDEPOL. L'objectif est de passer en revue les techniques et de donner des coûts cohérents avec la réalité du marché actuel.</p> <p>Pour cela, il a été demandé par mail aux adhérents du collège travaux de mettre à jour le tableau des coûts de traitement en lien avec leur REX. Aucun adhérent n'a répondu.</p> <p>Christel de LA HOUGUE participe au 1<sup>er</sup> GT consacré à ces travaux vendredi 30 mars à 9h.</p> <p><b>Action/Décision :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gabriel BALLY, Hervé MONTCLAIR, Wilfried VANNIER et David POIRIER mettent à jour le tableau des coûts de traitement et font un retour à Christel avant jeudi 29 mars.</li> </ul>
3.	<p><b><u>GT Plateformes, terres et TGAP</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Échange sur le sujet et autour de la note rédigée par le GT</li> </ul> <p>Le GT Plateformes s'est réuni en janvier pour échanger sur les modalités d'application de la TGAP 2018. Une note a été rédigée à partir des conclusions de ce GT. Cette note sera publiée dans le prochain UPDS Mag. Pour information, Jean-Louis SEVEQUE a également rédigé une note sur l'évolution de la TGAP.</p> <p>David POIRIER fait remarquer que la FNADE n'a pas encore pris de position claire sur l'application de la TGAP 2018 et qu'il serait délicat de publier la note, en l'état, dans le magazine UPDS.</p> <p><b>Action/Décision :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>SCH contacte Jean-Louis pour qu'il nous transmette sa note ;</li> <li>Hervé M. modifie la note TGAP pour qu'elle soit publiée dans UPDSMag.</li> </ul> <p>Par manque de temps, les autres sujets n'ont pas pu être abordé.</p>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N° 1	SCH	WVA	0	2/3

N°	Sujet/Action
4.	<p><b><u>Sujets divers</u></b></p> <p>Jérôme RHEINBOLD attire l'attention des adhérents sur l'importance pour le collège travaux de participer aux travaux de révision de la norme en cours et aux travaux sur le projet d'arrêté référentiel. La partie 1 de la</p> <p>La norme va être fortement modifiée (intégration des compétences, de la liste de matériel,.....) : tous les adhérents sont concernés, y compris ceux du collège travaux.</p>
5.	<p><b><u>Prochaines réunions :</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>15 mai (Lyon), 3 juillet (Nantes), 11 septembre (Lyon), 16 octobre (Paris), 13 novembre (Paris), 18 décembre (Aix en Provence)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>de 13h30 à 15h.</b></p>

Réunion	Rédacteur	Approbateur	Version	Page
N° 1	SCH	WVA	0	3/3